



TURQUOISE

La couverture **complète** pour vos véhicules d'occasion

ÉNERGIES Toutes celles homologuées

MARQUES Toutes jusqu'à 30 cv inclus

USAGES Privé ou pro (VP - VU)

GARANTIE PROFESSIONNELLE

EXTENSION DE GARANTIE ⁽¹⁾

DURÉES DE SOUSCRIPTION
03, 06, 12, 24 mois

DURÉES DE SOUSCRIPTION
06, 12, 24, 36, 48, 60 mois

ASSISTANCE ROUTIÈRE
Jusqu'à 250 € TTC par intervention

PLAFOND DE REMBOURSEMENT EN CAS DE PANNE ⁽²⁾
Jusqu'à 8 000 € par dommage

LES AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

LA GARANTIE

- Valable dans tous les garages de l'Union Européenne (hors DOM TOM).
- Aucun frais à avancer, le remboursement est fait au réparateur.
- Zéro franchise et vétusté.
- 1^{er} diagnostic et fluides nécessaires aux réparations pris en charge à hauteur de 100 € TTC
- Dommages pris en charge jusqu'aux 200 000 km du véhicule.
- **INCLUS EN GARANTIE PROFESSIONNELLE UNIQUEMENT** Garantie perte financière pendant la durée de la garantie sans excéder 24 mois.

L'ASSISTANCE ROUTIÈRE 0 KM 24h24 et 7j7 AU 03 60 03 70 56

- Dépannage en cas de panne.
- Remorquage en cas de panne, perte des clés ou erreur carburant.
- Solutions de mobilité comme la poursuite du trajet ou l'hébergement jusqu'à 76 € TTC par personne.
- **OPTION EN GARANTIE PROFESSIONNELLE UNIQUEMENT** Véhicule de remplacement dès 1h de réparation en temps barème.

OUTIL ET SERVICE CIRANO DÉDIÉS

- Compte client pour y retrouver tous les documents et les coordonnées des services qui lui sont dédiés.
- Service client gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h joignable par téléphone au 09 70 80 90 54 ou email à rc@cirano.com.

EN CAS DE REVENTE DU VÉHICULE ?

- Contrat cessible sans frais de particulier à particulier.

MOTEUR

BOÎTE DE VITESSES

PONT

TURBO

SYSTÈME D'ALIMENTATION

DIRECTION

TRANSMISSION

FREINAGE

CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT

CIRCUIT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

VOLANT MOTEUR

CLIMATISATION

SÉCURITÉ

Une carence de 30 jours hors dommage électrique ou électronique est appliquée à la conclusion du contrat.

⁽¹⁾ Durée minimale d'engagement de 12 mois à l'exception d'un contrat souscrit pour une durée de 06 mois.

⁽²⁾ Plafond de remboursement limité à la valeur argus kilométrique au jour de la dernière panne sans pouvoir excéder 8 000 € par dommage.



COUVERTURE

C I R A N O TURQUOISE



La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Le prix de la main d'œuvre remboursé sera le tarif affiché en vigueur du réparateur.

La garantie couvre uniquement les pièces suivantes

Moteur

Arbres à cames,
Bielles,
Bloc moteur,
Chemise,
Capteur Point Mort Haut,
Chaîne de distribution,
Cousinets de bielles & bielles,
Culasse,
Culbuteurs,
Guide de soupapes et soupapes,
Joint couvre Culasse,
Joint de culasse,
Joint spi,
Pignons,
Pistons,
Pochette de rodage,
Pompe à huile,
Poulie damper ou poulie de vilebrequin,
Poussoirs,
Segments,
Sonde de niveau d'eau,
Vilebrequin,
Vis de culasse,
Volant moteur ou bi-masse,
Joints et tresses internes,
Turbo et électrovanne de Turbo.

Boîte de vitesses

Manuelle - Robotisée - Automatique

Arbres primaire et secondaire,
Capteurs de vitesse,
Différentiel,
Éléments de synchronisation,
Fourchettes internes et axes,
Joints d'étanchéité,
Biellelettes internes,
Pignons,
Roulements et bagues,
Satellites et planétaires,
Sélecteurs internes,
Synchro,
Verrouillage,
Pièces internes et lubrifiées,

Calculateur,
Convertisseur de couple,
Electrovanne,
Bloc hydraulique,
Capteur de pression d'huile,
Pompe à huile,
Actionneur de boîte
(plafond de remboursement limité à 2 000€ TTC),
Actionneur d'embrayage.
(plafond de remboursement limité à 2 000€ TTC).

Pont

Pièces internes lubrifiées au Pont,
Couronnes,
Pignons et Roulements,
Satellites.

Système d'alimentation

Débitmètre,
Électrovanne EGR,
Pompe à carburant / de gavage,
Pompe à injection (HP & HDI),
Puit de jauge.

Sécurité

Air Bag (si problème électrique),
Calculateur d'Air Bag,
Déclencheurs / Ré-tenseurs
pyrotechniques (hors entretiens et
hors ceintures).

Climatisation

Compresseur,
Radiateur de climatisation,
Ventilateur.

Direction

Crémaillère,
Pompe de direction assistée ou
moteur d'assistance,
Vérin de direction.

Freinage

Cylindres de roue AR,
Étrier (échange ou remise en état),
Limiteur et compensateur de charge,
Maître cylindre,
Répartiteur,
Servofrein ou Amplificateur de
freinage,
Pompe à vide.

Transmission

Cardans avant droit et gauche,
Joints d'accompagnement,
Pont (propulsion),
Roulements de roue avant,
Soufflets de cardan.

Circuit de refroidissement

Accouplement de ventilateur,
Échangeur air/air,
Pompe à eau,
Radiateur moteur et radiateur de
chauffage,
Sonde de température d'eau,
Ventilateur ou moto ventilateur.

Circuit électrique et électronique

Alternateur,
Connexion Air Bag (remise en état),
Contacteur Air Bag ou Contacteur
Tournant,
Contacteur de frein à main,
de marche arrière,
Démarreur,
Fermeture centralisée récepteur,
Moteur essuie-glaces AV et AR,
Pompe lave-glaces AV/AR,
Moteur lève-vitres (pas le mécanisme),
Pulseur d'air intérieur de chauffage ou
mixage,
Platine de lève-vitres droite et gauche,
Régulateur de tension.

Pièces spécifiques aux véhicules hybrides :

Moteur électrique

Ensemble du moteur électrique dont :
Réducteur (dont arbres, différentiel, pignons,
roulements),
Roulement,
Rotors,
Stators,

Batterie et alimentation

Batterie de traction (panne et usure)⁽¹⁾,
Câble de charge (hors usure),
Calculateur circuit de charge,
Calculateur de gestion batterie de traction
(BMS),
Calculateur de gestion moteur,
Circuit de charge AC,
Circuit de charge DC,
Connecteurs,
Convertisseur et inverseur,
Électronique de puissance,
Faisceaux et câbles haute tension,
Générateur électrique,
Onduleur,
Transformateur 12 V,
Transformateur haute tension.

Transmission

Réducteur.

Circuit de refroidissement

Calculateur refroidissement (moteur et
batterie),
Ventilateur de batterie.

Direction

Électropompe ou moteur électrique de
direction assistée.

⁽¹⁾ Lorsque le dommage se produit après la garantie constructeur et si la capacité de charge est inférieure à 65% au jour de la panne.

VOTRE ATOUT POUR LA VENTE DU VÉHICULE EN GARANTIE PROFESSIONNELLE la garantie perte financière !

En cas d'accident, incendie ou vol rendant le véhicule irréparable, l'investissement de votre client ne sera pas perdu. Il sera dédommagé jusqu'à 2 000 € TTC, montant correspondant à la différence constatée entre le prix de vente TTC du véhicule et l'indemnité reçue de son assurance obligatoire.

NE SONT JAMAIS PRIS EN CHARGE : les petites fournitures, les fluides, les contrôles, les réglages, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et des avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau.

SONT PRIS EN COMPTE TOUS LES VÉHICULES, INFÉRIEURS À 20 CV FISCAUX ET PARMIS LES VÉHICULES DE 20 CV ET PLUS, TOUTES LES MARQUES, SAUF : ASTON MARTIN, BENTLEY, BUGATTI, FERRARI, LAMBORGHINI, LOTUS, MASERATI, MAYBACH, MC LAREN, PORSCHE, ROLLS ROYCE, VENTURI, DE TOMASO, TVR et les modèles AUDI de type S, RS et R8, BMW de type M, JAGUAR de type R et SVR, Land ROVER (à l'exception de DISCOVERY SPORT, FREELANDER, RANGE ROVER VELAR et RANGE ROVER EVOQUE), MERCEDES de type AMG, toutes les marques américaines comme par exemple CHEVROLET CORVETTE, CHEVROLET CAMARO, FORD US, BUICK, LINCOLN, MERCURY, DODGE, RAM, PONTIAC, CHRYSLER, GMC, HUMMER, PLYMOUTH, SHELBY. **SONT EXCLUS :** tous les véhicules quels que soient leurs cylindrées dont le volume de ventes annuelles en France est inférieur à 300 unités.

LE CONTRAT S'APPLIQUE À CONDITION QUE : Le contrat soit déclaré à Cirano dans les 5 jours après la vente. Le véhicule ne soit pas utilisé à des fins de taxi, auto-école, VSL, ambulance, spectacles, cascades, épreuves sportive ou de vitesse, rallye, course, société de location et société de fret. Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile. Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes. Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non agréées par le constructeur. Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé. Une demande d'accord soit effectuée auprès du Plateau Technique de Cirano avant toute intervention sur le véhicule dans les 5 jours ouvrés suivant la date d'immobilisation.

Liste complète des exclusions disponible dans les documents contractuels.

